

Les bois de Chaumontel

Dans son ouvrage *La Forêt de Chantilly*^[1], Gustave Macon déclare qu'il est difficile de présenter une étude des bois de Chaumontel en raison de l'étendue de ces bois, des défrichements successifs et des reboisements, de la division des bois en plusieurs fiefs, de leur réunification, voire de leur nouveau découpage à la suite d'héritages, enfin de la mouvance des fiefs et des arrière-fiefs^[2].



Il serait vain, en effet, de chercher sur une carte ou sur un plan cadastral l'appellation de « *bois de Chaumontel* ». Les bois situés au nord du territoire se nomment bois de Coye, compris dans le domaine de Chantilly. Ils incluent le bois de Chaumontel dont Gustave Macon nous dit, pour clarifier ce point, qu'il comprend le fief de la Charbonnière, le fief Vitel, le fief de Saux, le fief des Tournelles, le fief du Pralet, le fief Boulie-Maillard, le fief des Trois-Frères, le fief Brandin, les Coutumes, le Verpignon (ou Vert-Pignon), les Déruchis^[3].

Les bois Vitel, des Tournelles et Brandin sont cités dès le XIV^e siècle. C'est ainsi que le 18 août 1351 Pierre de Landes, changeur et bourgeois de Paris, acquiert de Robert Guy, chevalier, et Isabelle de Béthancourt, sa femme, et de Nicolas Morle, frère de Robert Guy, 92 arpents^[4] de bois dont 55 sur le bois Brandin et 25 sur le bois Vitel, les 12 arpents supplémentaires se trouvant en dehors de la forêt actuelle. Le bois des Tournelles de 14 arpents passe également à Pierre de Landes, le 13 février 1354, lors d'une transaction avec Jean de Chaumontel, écuyer, fils de feu Mahiet de Chaumontel^[5].

trois enfants, Jacques, Marguerite et Marie, puis, en secondes noces, de Louis du Hamel, auditeur des Comptes, dont elle est veuve en 1540.

En 1541, après la mort de Marie du Souchay, les biens sont partagés entre Jacques Favereau, procureur en la Cour des comptes, Marguerite, mariée en 1538 à Jehan Tronçon, procureur au Parlement et Marie, mariée à Jean Drouard, huissier au Parlement.

Dès 1551, Jehan Tronçon entreprend de rassembler les biens partagés. Il se rend acquéreur des biens de Jacques Favereau puis de ceux de Jean Drouard, en 1555. En 1560, il se fait céder par François du Souchay, fils aîné de Geoffroy du Souchay, l'hôtel seigneurial du Pralet et la seigneurie du fief des Tournelles. Ce fief, avec ses 12 arpents de bois ainsi que 12 arpents de terres labourables aux Déruchis, avait été baillé, en 1552, par François du Souchay, Jean Thiboust, marchand à Luzarches, puis sergent royal au Châtelet.

Jehan Tronçon récupère l'héritage de Louis du Souchay, sauf 8 arpents du fief du Pralet, les bois Vitel et Brandin ; il y adjoint le fief Boulie-Maillard, le fief des Trois-Frères, et une partie du fief du Verpignon ou Vert-Pignon.

Le fief Boulie-Maillard relève du fief du Pralet. En 1367, il est tenu par Nicolas Quinement, bourgeois de Paris, en raison de sa femme Guillemette, fille d'Oudard de Berchères, écuyer et seigneur de Chaumontel. Il se compose de 10 arpents de bois tenant d'une part à Oudard de Berchères, propriétaire du bois Brandin, d'autre part aux Coutumes de Chaumontel. Dans un acte du 31 décembre 1389, aveu rendu par Jean de Berchères à Guillaume de Candorre, il est ainsi désigné : « *un arrière-fief contenant 12 arpents de bois, tenant aux Coutumes de Chaumontel au long d'une part, et d'autre part aux hoirs monseigneur de Luzarches du bois Brandin* »..

À la fin du XV^e siècle, Annette, fille de Robin Boulie, épouse Jehan Maillard, charpentier à Luzarches. Cet arrière-fief, qui revient aux héritiers de Jehan Maillard du fait de son épouse, « *consiste en douze arpents de bois et de présent en terres labourables assis entre Chaumontel et Coye* ». Le 15 octobre 1527, Guillaume Brisart, charron à Luzarches, en fait foi et hommage à cause de Marguerite Maillard, sa femme, héritière d'Annette Boulie, veuve de Jehan Maillard[6].

Le fief des Trois-Frères, propriété des seigneurs de Luzarches, est baillé entre 1507 et 1520 à Pierre Moreau, qui le défriche et le met en culture. À la suite de Guillaume Brisart et Pierre Moreau, Marc de la Fontaine, écuyer, seigneur de Bachetz-les-Baron, commissaire de l'artillerie, se rend acquéreur du fief Boulie-Maillard et du fief des Trois-Frères. Ces fiefs sont vendus en 1536 à Martin et Jean de Blandureau[7], écuyers.

En 1536, Jehan Tronçon acquiert de Jean de Blandureau « *un fief noble nommé le fief Maillard, qui consiste en 12 arpents tant terres labourables que buissons en une pièce, au lieu-dit le Buisson de Chaumontel, tenant d'un côté au bois Brandin, d'autre aux Usages de Chaumontel, d'un bout aux terres des Trois-Frères, et d'autre bout aux hoirs de défunt Philippe de Suze*[8]; *une pièce de terre et bois de 12 arpents et demi au terroir de Luzarches, au lieu-dit les Trois-Frères, tenant d'un côté au bois de Luzarches, d'autre aux hoirs de Robert Devouges et autres, d'un bout aux bois de Luzarches, d'autre bout au bois Brandin et au fief Maillard, tenue et mouvant de Luzarches* ».

Le fief du Verpignon ou Vert-Pignon relève du fief du Pralet. En 1358, il appartient à Guillaume de Rocquemont ; en 1389, à Étienne Braque. Jean Bureau, seigneur de Monglat, financier et grand maître d'artillerie, en est propriétaire au milieu du XV^e siècle. Son fils, Simon, en hérite en 1463. En 1475, Simon Bureau[9]dit tenir de Guillaume du Souchay, seigneur de Chaumontel, le fief qui comprend 22 arpents de bois au Buisson de Chaumontel, tenant, d'une part, au grand chemin de Senlis et au bois des Coutumes de Chaumontel, d'autre part, aux bois de Guillaume du Souchay. Il laisse, à sa mort, l'usufruit de ses biens à Pierre Mouton et Alix du conseil, et la propriété à sa sœur Isabeau, qui épouse, en 1463, Geoffroy Cœur[10], échanson du roi.

En 1497, le Vert-Pignon est baillé par Pierre Mouton à Arnoul Carton, laboureur de Chaumontel, qui entreprend de le défricher.

En 1499, le seigneur du fief est Eustache Luillier, maître des Comptes, sieur de Saint-Mesmin et d'Épinay, époux de Marie Cœur, fille de Geoffroy Cœur et d'Isabeau Bureau. La seigneurie revient ensuite à Louis Harlay, sieur de Sancy, baron de Monglat, à cause de sa femme, Simonne Cœur, sœur de Marie.

Après la mort d'Arnoul Carton, les 22 arpents du Vert-Pignon reviennent, d'une part, à Marc de la Fontaine, écuyer, seigneur de Bachetz-les-Baron. Le Vert-Pignon passe entre les mains de Martin et Jean de Blandureau, en 1536, puis à Jehan Tronçon, en 1545. Le bien est ainsi décrit : « *une mesure, jardin, terre derrière, le tout contenant 3 arpents 1/2 et 14 perches, nommé le Verpignon, tenant d'un côté aux Coutumes de Chaumontel, d'autre à Guillaume Moreau, d'un bout aux bois dudit Chaumontel, et d'autre bout aux Coutumes ; une autre pièce de terre de 4 arpents 1/2 et 6 perches au lieu-dit le Jardin Baudet, tenant d'un côté à Pierre Carton, d'autre à Pierre de Verville et audit Carton, d'un bout aux bois de Chaumontel, et d'autre bout au chemin de Luzarches à Senlis ; une autre pièce de terre de 2 arpents 1/2*

audit lieu, tenant d'un côté à Jean Suart, d'autre audit Carton, d'un bout aux bois de Chaumontel, d'autre bout au chemin de Luzarches à Senlis ; le tout mouvant du seigneur de Fontenay à cause de son fief du Verpignon »[11].

Gustave Macon énumère quelques-uns des seigneurs du fief du Verpignon qui se succèdent génération après génération :

« 1540, Tristan du Val, notaire et secrétaire du roi. - 1579, Charles Le Roux, sieur d'Épinay près Luzarches, bailli de Caux, mari d'Anne du Val. - 1592, leur fils Antoine Le Roux, qui a épousé Marie du Hauquet. - 1620, Antoine Le Roux, fils des précédents, et sa sœur Madeleine, veuve d'Hémard de Cannonville, sieur de Sannes. - Celle-ci vend le fief (5 avril 1630) à Marie Bailleul, veuve de Louis de la Grange, sieur de Trianon, trésorier-général des finances à Orléans. - 1637, Henri de Fourcy, seigneur de Chessy, d'Épinay et Trianon, président en la Cour des comptes et surintendant des Bâtiments du roi, marié à Marie de la Grange, fille de Louis. Puis leur fils, Jean de Fourcy, et ensuite son gendre Balthazar Phelynaux, marquis de Châteauneuf, auquel succède aussi son gendre Louis d'Aubusson, duc de la Feuillade ».

L'aveu du 17 juin 1594 de la famille Tronçon à Audouin de Thurin décrit les biens en cause :

« Fief de Saux, une pièce de bois taillis contenant 22 arpents. - Arrière-fief de la Charbonnière ; une pièce de bois assise au Buisson de Chaumontel, appelée le bois de la Charbonnière, contenant 18 arpents ou environ, tenant d'un côté à François Moreau, à cause de son clos de l'Ozeraie, à Magdelain Robert, Jean Fouasse, la veuve de Claude Digant, à cause de leurs vignes, d'autre côté au bois de Vitel appartenant au seigneur de Champlâtreux, d'un bout par haut à Antoine Caignet et au curé de Chaumontel, d'autre bout par bas aux terres labourables. - 12 arpents et 1/2 de terres labourables desdits advouans [déclarants], d'un bout au bois de la Charbonnière, d'autre bout à la ruelle de la Genestraye dite ruelle neuve. - Le curé de l'église paroissiale de Chaumontel a son bois enclavé dans le bois de la Charbonnière, contenant 4 arpents, tenant d'un côté aux Brûlis, d'autre côté et d'un bout auxdits advouans, d'autre bout au bois Vitel. - Antoine Caignet, six arpents de sablon en friche et de valeur nulle, qui voulaient être en vigne, tenant d'un côté et d'un bout auxdits advouans à cause du bois de la Charbonnière, d'autre côté aux Brûlis de Chaumontel. - Magdelain Robert, vigneron, un arpent de sablon qui voulait être en vigne, tenant des deux côtés et d'un bout auxdits advouans, d'autre bout aux Coutumes et Brûlis de Chaumontel ».

Toutes ces pièces qui sont comprises dans le bois de la Charbonnière sont ensuite acquises et plantées par Jehan Tronçon, fils.

Les mêmes héritiers font aveu, en 1605, du fief du Pralet à Méry de Barbezières, chevalier des ordres du roi, maréchal des logis de sa Majesté, comte de Civray, seigneur de Chemerault et de Seugy, et seigneur du fief de Candevre à cause de Claude de Laubespine, sa femme.

Cet aveu comprend le bois du Pralet, 66 arpents 1/4 et 2 perches de bois taillis ; « une pièce de bois taillis appelée les Trois-Frères, contenant 3 arpents 1/2 et demi-quartier, tenant d'un côté aux seigneurs de Luzarches, d'autre côté auxdits advouans à cause de leurs terres étant en bruyères et buissons, d'un bout en pointe à la fontaine des Trois-Frères, d'autre bout aux seigneurs de Luzarches et à la susdite pièce de 66 arpents ; une pièce de 7 arpents 3 quartiers 1/2 de terre à présent en bois et buissons, landes et bruyères de nulle valeur, assise près le bois des Trois-Frères, tenant d'un côté au bois du fief Brandin et auxdits advouans à cause de leur fief Maillard, d'un bout aux prés du Roncier » ; l'arrière-fief Maillard, « 12 arpents de terre en bruyères, buissons, landes et bois ». - Par même acte, les héritiers déclarent que l'arrière-fief Brandin appartient au seigneur de Champlâtreux.

Jehan Tronçon donne aveu aux Célestins de Paris, à cause de leur seigneurie d'Attainville, du fief des Tournelles, comprenant 12 arpents 1/2 et 6 perches de bois. Quant aux fiefs des Déruchis et du Verpignon, les héritiers déclarent y posséder des terres.

De 1610 à 1613, Jehan Tronçon rachète les parts de ses cohéritiers.

La succession vacante de Mathieu de la Porte, seigneur en partie de Chaumontel, époux de Marie du Souchay, fille de Gaston du Souchay, lui permet, le 21 mars 1618, de se rendre acquéreur par adjudication d'une pièce de bois de 8 arpents enclavée dans le bois du Pralet, en bordure des terres du Verpignon.

Le curé de Chaumontel a cédé, pour sa part, ses quatre arpents aux chanoines de Luzarches.

Edmond Tronçon, fils de Jehan, avocat au Parlement, trésorier de France à Orléans, succède à son père et achève la plantation de la pièce des Trois-Frères. Il fait reboiser les 12 arpents du fief Boullie-Maillard, « cy-devant en bruyères, buissons et landes ». Sa fille Marie-Anne, épouse de Mathieu Garnier, seigneur de Montereau, devient propriétaire des biens de Chaumontel.

Par aveu de 1698, rendu aux seigneurs de Luzarches, il apparaît que les chanoines de Luzarches ont cédé au seigneur de Chaumontel leurs quatre arpents de la Charbonnière et que ce bois a augmenté sa superficie :

« Une pièce de bois appelée le bois de la Charbonnière, contenant 27 arpents 3 quartiers 1/2, dont 4

arpents appartenait jadis à la cure de Chaumontel, et 3 arpents 3 quartiers 1/2, qui étaient en terre faisant partie dudit domaine, ont été plantés en bois par le défunt seigneur de Chaumontel, père de ladite dame avouante. »

Le mesurage des bois de Chaumontel effectué par Claude Harlet, arpenteur royal à Luzarches, en 1685, donne 37 arpents 1/2 au bois de la Charbonnière.

Après la vente de la terre et seigneurie de Chaumontel par Marie-Anne Tronçon, veuve de Mathieu Garnier de Montereau, à Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, en 1707, les bois sont exploités et donnés à bail en 1713 pour une période de 9 ans. En 1728, le duc de Bourbon ordonne la vente de la totalité des bois de Chaumontel pour être exploités sur une durée de trois ans, par tiers, en 1729, 1730 et 1731. L'adjudication a lieu dans l'auditoire du château de Chaumontel, en présence de François Regnard, prévôt, le 25 octobre 1728. L'ensemble est adjugé à Antoine Desplanques, marchand de bois à Pont-Sainte-Maxence. Les bois sont coupés à l'âge de 12 ans et vendus en l'auditoire du château de Chaumontel en présence du juge-prévôt de la seigneurie, fonction occupée par un officier de Chantilly jusqu'à sa suppression en 1776 lorsque des lettres patentes ont réuni à la justice de Chantilly les terres et seigneuries acquises par les princes de Condé, dont Chaumontel.

La gruerie de Chantilly intègre également les bois de Chaumontel. À partir de 1776, ils sont compris dans le nouvel aménagement des bois du domaine dressé cette année-là et approuvé par le conseil du prince de Condé en 1777.

Acquis par Jean Buzenier en 1530, et cédés à Nicolas Avrillot, les bois Vitel - 16 arpents - et Brandin - 52 arpents - sont propriétés de Nicolas, fils de Nicolas Avrillot. En 1618, ces bois sont mis en vente et adjugés, avec les terres et seigneuries de Champlâtreux et Lassy, à Mathieu Molé, conseiller d'État, procureur général au Parlement. Ils restent dans la famille Molé jusqu'en 1815, lorsque Marie-Louise Félicité Augustine Molé, épouse de Anne-Pierre Chrétien de Lamoignon, les vend à Claude-Philippe Lecerf, marchand de bois, et à sa femme. Ils les cèdent au duc de Bourbon en 1826, avec une bande de terre dite le chemin du Retour de 2 arpents au lieu-dit les Déruchis, tenant d'orient au bois de Chaumontel, d'occident au chemin de Luzarches à Coye. Lecerf possède ce chemin depuis 1808, l'ayant acquis de Marie-Élisabeth Imbert, veuve de Louis-Pierre Picquet, de Chaumontel, elle-même héritière de son père Charles Imbert.

Les Déruchis s'étendent jusqu'au-dessus du bois de la Charbonnière, entre le chemin vicinal de Chaumontel - ancienne grande route de Luzarches à Senlis par Coye et Commelles et la route des Usages. De nombreux petits fiefs boisés mentionnés dans l'aveu de Luzarches de 1381 se trouvent dans ce secteur. Ils sont acquis au cours du XV^e siècle par les seigneurs de Chaumontel, puis baillés à des particuliers, déboisés et mis en culture. Ces terres sont rachetées en partie par Jehan Tronçon et ses successeurs. De 1605 à 1649, leur contenance passe de 12 à 35 arpents. Le fief des Déruchis se réduit à 12/15 arpents compris dans la forêt, au lieu-dit les Saules ou Saux Picquet, du nom de leur propriétaire M^e Thomas Picquet (dernier quart du XV^e siècle).

Au-dessus, 12 arpents de terre du fief des Tournelles sont baillés en 1552 par François du Souchay. En 1602, ces 12 arpents appartiennent à Nicolas de Perlan, sieur de Chauvelière ; en 1629, à Claude Bachelier, sieur d'Outreville ; en 1639, à Jacques Duval, boucher de Coye, puis à Pierre Peton, François Clamian, Pierre Auger en 1701...

Les 22 arpents du Verpignon sont divisés en une quinzaine de pièces d'inégale superficie et possédés par le seigneur de Chaumontel, Antoine Carton, les héritiers de Simon Rousseau, bailli de Luzarches, Nicolas de Perlan, sieur de Chauvelière, Toussaint Langlois. Ces propriétaires sont suivis, à partir de 1649, par les héritiers Guillaume et Florent Carton, Josias Carton, argentier de la feuë duchesse douairière de Guise, Pierre Le Sueur, écuyer; sieur de la Fontaine. Toussaint Roze, seigneur de Coye, acquiert de Josias Carton le bien qui passe au prince de Condé, par acquisition de la terre de Coye avec les 12 arpents de la seigneurie de Chaumontel en 1707. Deux arpents du Verpignon sont compris dans la vente faite par le duc de Bourbon en 1734, à Sigismond de Sarrobert.

Les terres du domaine aliénées sous la Révolution sont acquises par une multitude de petits particuliers. Les Condé reviennent sous la Restauration, mais ne peuvent se faire céder qu'une infime partie de ce qu'ils possédaient avant la Révolution et leur exil. Jean-François Maurice Gibault vend au prince 3 arpents (1 ha 26 a 54ca) tenant d'un bout au bois de Chaumontel, d'autre bout au chemin de Coye à Luzarches. Une partie des Déruchis et du Verpignon est reboisée à cette époque.

En 1874, le duc d'Aumale parvient à acquérir d'Auguste-Eugène Longa quatre pièces de bois faisant partie du Verpignon (6 ha 16 a 27 ca). La même année, il obtient de M^{me} Lépine, née Louis-Adrienne Jarlet, une pièce de 3 ha 21 a 60 ca aux Déruchis. Alfred Hudde cède une pièce de 42 a 18 ca en 1874 et les époux Casse vendent 42 a 20 ca en 1875.

Les Coutumes ou Usages de Chaumontel (6 ha 61 a) sont vendus par la commune de Chaumontel, le 29 octobre 1854, à M. Marjoribank et à sir Antrobus, représentés par George MacCall, lieutenant-colonel de la

milice de Londres et administrateur général du domaine de Chantilly, et à qui le duc d'Aumale avait transmis le domaine de Chantilly en 1852.

[1]Archives Condé Chantilly - série BH Chaumontel - registre 10 (119C13).

[2]Jean de Blandureau, fils de Martin de Blandureau, est « *homme d'armes des ordonnances du roi sous la conduite de M. le Connétable* ».

[3]Bois du Moulin.

[4]Jean-Michel Rat et Renée Baure, op. cit. p. 52.

[5]Geoffroy Cœur est le fils de Jacques Cœur, grand argentier du roi Charles VII, marchand et homme d'affaires, banquier, armateur, industriel et maître des Mines (Bourges) - Voir le très intéressant site www.jacques-coeur.bourges.net ^[1].

[6]Archives Condé Chantilly - série BH Chaumontel - registre 10 (119C13).

[7] Jean de Blandureau, fils de Martin de Blandureau, est « *homme d'armes des ordonnances du roi sous la conduite de M. le Connétable* ».

[8]Bois du Moulin.

[9]Jean-Michel Rat et Renée Baure, op. cit. p. 52.

[10] Geoffroy Cœur est le fils de Jacques Cœur, grand argentier du roi Charles VII, marchand et homme d'affaires, banquier, armateur, industriel et maître des Mines (Bourges) - Voir le très intéressant site www.jacques-coeur.bourges.net ^[1].

[11]Archives Condé Chantilly - série BH Chaumontel.

Michel Rat

Jean-

URL source :<https://www.ville-chaumontel.fr/content/les-bois-de-chaumontel>

Liens

[1] <http://www.jacques-coeur.bourges.net>